Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 16 juin 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Joëlle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Nicolas Dubé
Gowling WLG
3700-1, Place Ville Marie
Montréal, Québec H3B 3P4

Objet : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité suivant la mise à jour du 1er juillet 2019
Dossier de la Régie : R-4095-2019 Phase 2

Chère consœur, cher confrère,

Le 15 juin 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du réseau, à titre de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) déposait une version complète du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) auprès de la Régie de l'énergie (la Régie), en suivi de la décision D-2020-065 rendue dans le présent dossier. Il déposait simultanément cette version dans les dossiers R-4073-2018 et R-4120-2020 puisque cette version du Registre intégrait également les suivis exigés par les décisions D-2020-052 et D-2020-062.

La Régie a pris connaissance de la proposition du Coordonnateur relative à la suspension de l'enregistrement de l'installation de production New Richmond du Registre. Elle note toutefois certaines incohérences dans cette proposition :

- Le Coordonnateur propose que l'assujettissement de l'installation de production New Richmond soit suspendu par la décision D-2020-065 (pièce B-0049, p. 34) mais, à la section « Historique des versions », il indique plutôt une suspension provisoire du Registre de cette installation (pièce B-0049, p. 42)
- Le Coordonnateur propose une suspension provisoire du Registre de l'entité Venterre NRG Inc. (pièce B-0049, p. 12 et 42) par la décision D-2020-065 mais aucune mention quant au caractère provisoire de cette suspension n'est faite dans la décision D-2020-065;

Tour de la Bourse, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria,
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452, p. 225
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

- Le Coordonnateur propose de codifier une suspension provisoire du Registre de l'entité Venterre NRG Inc. et de l'installation de production New Richmond (pièce B-0049, p. 12 et 34) mais ne procède pas au retrait de l'entité et de l'installation du Registre (D-2020-065, p. 18, par. 65 à 68).

Par la présente, la Régie demande au Coordonnateur et à TransAlta de soumettre leurs commentaires quant aux incohérences soulevées par la Régie, **au plus tard le 26 juin 2020 à 12 h**. Le cas échéant, elle demande au Coordonnateur de déposer les textes révisés du Registre à cette même date.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml